

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 21.02.2023

L'an deux mil vingt trois, le 21 février à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 14 février, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc SCHALLER, maire.

**Etaient présents** M. Damien HURE -Mme Isabelle BOUDVILLAIN, Mme Florence BRAUX, M.Frédéric GUEGUEN, M. Jeremy ELLEVIN-Mme Carole BREDECHE

**Absent (es) excusé (es)** : M.Romain CAMUSET pouvoir à Marc SCHALLER, M. David GRAILLOT.

Mme Hélène GICLAT, secrétaire de mairie assistait à la séance.  
Secrétaire de séance : M.Damien HURE

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13.12.2022
- 2) Délibération fongibilité des crédits budget 2023
- 3) Délibération amortissements
- 4) Pouvoir de police
- 5) Délibération Travaux Accessibilité mairie.
- 6) Création commission appel d'offres
- 7) Affaires diverses

### 1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 13.12.2022

Le compte rendu du 13.12.2022 est adopté à l'unanimité

### 2ème point de l'ordre du jour : Délibération fongibilité des crédits budget 2023

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte le mouvement de crédits de chapitre à chapitre** par le Maire dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections pour le budget 2023.

*Ce point fait l'objet de la délibération 2023\_21\_02\_1*

**3ème point de l'ordre du jour : Délibération amortissements**

Le passage à la M57 permet de faire le choix d'amortir ou non les logiciels. Il est proposé au conseil municipal de ne plus amortir ces derniers à partir du 01/01/2023. Les amortissements commencés en M14 sont amortis jusqu'à la fin.

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne plus amortir les logiciels inférieurs ayant un coup inférieur à 5000 euros TTC/an partir du 01/01/2023.**

*Délibération 2023\_21\_02\_2*

**4ème point de l'ordre du jour : Pouvoir de police**

Un arrêté réglementant l'utilisation des effaroucheurs est rédigé en concertation avec la commune de Saint-Cyr-les-colons. D'autre part une redevance, à déterminer, s'appliquera à tout contrevenants pour dépôt illégal d'ordures ménagères sur la commune

**5ème point de l'ordre du jour :**

Après présentation de la notice du maître d'œuvre, il est demandé au conseil municipal de valider le recours au maître d'œuvre Didier GALLARD qui a réalisé cette notice. Pour ce projet, la commune souhaite déposer un dossier de DETR et un deuxième auprès du Conseil départemental pour Villages de l'Yonne. Enfin, il est demandé également d'inscrire les dépenses concernant ce projet au budget 2023 et donc d'accepter le plan de financement prévisionnel.

**Le conseil municipal à l'unanimité,**

- accepte le recours au maître d'œuvre **Didier GALLARD**
- accepte le plan de financement estimatif suivant
- accepte d'inscrire les dépenses concernant ce projet au budget 2023
- accepte le dépôt de dossiers de demande de subventions auprès du conseil département (village de l'Yonne) et de la préfecture (DETR).
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions

PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF ACCESSIBILITE MAIRIE	
DEPENSES	MONTANTS
MAITRE D'ŒUVRE	12 500,00 €
TRAVAUX INTERIEUR	115 600,00 €
REFECTION COUR	29 525.00 €
ACCESSIBILITE/ SECURITE	950,00€
<b>TOTAL</b>	<b>158 575.00€</b>
DETR 40%	58 430.00€
VILLAGES DE L'YONNE 40%	58 430.00€
RESTANT A CHARGE+ TVA	41715,00 €
	31715 €
	SOIT 73 430 €

*Délibération 2023\_21\_02\_3*

**6ème point de l'ordre du jour : Création commission appel d'offres**

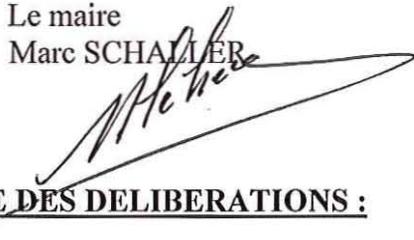
Tous les conseillers seront convoqués lors de l'ouverture de plis à l'issue de l'appel d'offres pour le projet accessibilité.

**7ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses**

- ATD : Projet entretien des routes déposé par l'ATD le 21/02/2023
  - Dégradations route des ardillers ( VC3) : 82000 euros HT
  - Route de Vaucharmes( VC4) : 173000 euros HT
  - Urgence : VC3 + analyses ponctuelles rue de vaucharmes 173000 euros.(1 purge oubliée, environ 10000)
- SDEY route de Vaucharmes : plans reçus ainsi que les devis par le SDEY, rencontre proposée pour diviser le projet en plusieurs tranches.
- SDEY luminaires : pièces remplacées par SPIE, il y a toujours des problèmes de remontées d'informations sur la plateforme de télégestion (6 points). Le SDEY est en attente d'un retour de la société SPIE qui interviendra pour vérifier d'autres sources de pannes.
- Vandalisme : constatations diverses
- Réserve incendie : nouvelle citerne installée
- Remise de la lettre de Démission du poste de 1<sup>er</sup> adjoint de Monsieur Frédéric GUEGUEN

*La séance est close à 21h30*

Le maire  
Marc SCHALLER




Le secrétaire de séance  
Damien HURE



**LISTE DES DELIBERATIONS :**

NUMERO	OBJET
2023 21 02 1	FONGIBILITE DES CREDITS 2023
2023 21 02 2	AMORTISSEMENTS
2023 21 02 3	TRAVAUX ACCESSIBILITE

DAVID GRAILLOT	ABSENT EXCUSE
ISABELLE BOUDVILLAIN	
FLORENCE BRAUX	
JEREMY ELLEVIN	
ROMAIN CAMUSET	ABSENT EXCUSE POUVOIR A M.SCHALLER

CAROLE BREDECHE	
FREDERIC GUEGUEN	